

Nom: SANTOS LUISPrénom: Nantana VanessaProfesseur/Professeure: M. BenqueEpreuve: DIPDate: 26/05/186,0

Exercice 1 : L'utilité du droit international public.

« Le droit international public ne sert à rien puisqu'il est violé tous les jours », voici une citation que nous avons tous entendue une fois ^{au cours de} ~~dans~~ notre vie. Les gens se méfient souvent du droit international public (DIP), ~~par~~ ils n'y croient pas du plus, car les violations ont été nombreuses au cours du XX^e et XXI^e siècles : génocides, attaques atomiques, guerres... Malgré tout, le DIP persiste, il y a tous les jours de nombreuses conférences, des professeurs l'enseignent, des étudiants s'abreuvent de la sagesse qu'apportent les nombreuses conventions. Tout cela pourquoi? Ce qui nous amène à la problématique suivante : en quoi, le DIP est utile? Nous aborderons deux aspects : Tout d'abord, nous allons parler de la coordination et ensuite, nous invoquerons l'idée de protection.

I. La coordination

Nous vivons dans un monde complexe. Tous les États sont différents : ^{chacun} ~~chaque~~ un a ses coutumes, son histoire, sa langue, sa religion, son système politique, etc. Nous ne vivons pas dans un monde dystopique où chaque individu pense pareil, mange pareil, parle pareil, etc. C'est donc

(*) politique, religieux, linguistique (2) (elle fixe les conditions pour être un État)

très différents de s'entendre sur tout. Le ~~droit~~ DIP sert à mettre de l'ordre dans l'arc-en-ciel ethnique ^(*) qui est le monde dans lequel nous vivons. Il coordonne l'utilisation de certaines ressources (cf. le traité entre la Tchécoslovaquie et la Hongrie pour l'utilisation des eaux du Danube). Il fixe des règles qui sont la base de tout. ^{Dailleurs,} Sans le DIP, comment pourrions nous dire qu'un État est un État? Il n'y aurait pas d'états, pas d'organisations internationales. Bien. Nous vivrions dans un chaos juridique. C'est grâce à des Conventions comme la Convention de Montevideo de 1933 ⁽²⁾ que nous avons pu dire qu'un État est un État. Le DIP fixe aussi des règles de base pour que des États puissent collaborer entre eux, ~~car~~ Bien que des représentants d'États déclament haut et fort "America first", il est impossible de vivre "seul" en ^{autarcie} ~~état~~. ~~Il~~ Il faut collaborer pour être fort. Par exemple, de nombreux États ont décidé ^{pas} de se mettre ensemble pour être plus forts ^{économiquement} et ainsi est née l'union Européenne. Cette idée "d'union" reflète bien le DIP. Le DIP coordonne l'union internationale. Il lui permet de se mettre ensemble, car très peu de ~~ces~~ ^{seuls} problèmes internationaux se règlent seuls. Typiquement, le climat ~~ce~~ n'est pas que l'affaire d'un ou deux États mais c'est l'affaire de toute la communauté internationale, car ~~non~~ avant d'être citoyens ~~de~~ suisse, étasuniens ou français - nous sommes citoyens du monde et le DIP aide à coordonner cela. Il fixe les bases. C'est sur ces bases que se construisent les États, les conventions, etc... Donc, le DIP sert à tout coordonner.

II. La protection

Un homme sage a dit un jour : « L'Homme est un loup pour l'Homme ». Si nous voyons les conflits et les désastres qu'ils ont causés en termes d'humanité, et adage prend tout son sens. En effet, comme j'ai pu le dire ci-dessus, tous les États sont différents et bien sûr, ils ne sont pas d'accord. Quelques fois, il s'agit juste d'un petit différend sans importance et sans conséquence. Malheureusement, parfois, cela peut être désastreux car "quand les requins (sont les gouvernements, les politiciens) se battent, les écrevisses (les individus) ont le dos brisé". Imaginons qu'un conflit se déclenche entre les USA et la Corée du Nord - qui souffrira ? Trump ? Non, ce sont les populations civiles. Le DIP a donc ici une fonction protectrice. Il vise à protéger la paix en imposant des règles en cas de conflit - un règlement pacifique des différends. C'est le cas de la Charte de Nations Unies (art. 2 § 3) et l'art. 33 de cette charte propose également des moyens pour des règlements de conflits afin de préserver la paix. De plus, de nombreuses conventions, chartes, traités, pactes interdisent ~~et~~ certains comportements en cas de guerre comme les génocides et la torture. Le DIP interdit également l'utilisation d'armes chimiques. Il y a donc bel et bien une tentative de protection des individus et des États, car le DIP interdit et "criminalise" un certain nombre de comportements. Cependant, le DIP ne cherche pas qu'à protéger les populations civiles. En effet, en cas de violation d'une obligation internationale par un État, ~~et~~ le DIP rend possible d'invoquer la responsabilité de cet État en vertu du "Projet d'article sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite". On peut voir que par cette "punition", le DIP cherche encore une fois à protéger les individus et les États, car

Uniquement
pour les
individus
(droit
pénal
international)

avec des moyens de droits pour régler un conflit, ^{nous évitons} ~~évitant~~ la vengeance privée et limitons les dégâts en termes de conflits. Avant 1945, il n'y avait pas d'interdiction de recours à la force. Hitler a envahi la Pologne, ordonné à ses armées de prendre les armes et il a fait un carnage international. Le DIP, par son osté protection vise à ce que cela ne se produise plus. Donc, le DIP a bien une utilité, il essaye autant que possible de protéger les personnes et de préserver la paix.

En conclusion, le DIP a, selon moi, deux fonctions principales. Il sert à coordonner le monde complexe dans lequel nous vivons en posant les bases pour que les états puissent ~~être ensemble~~ ~~en harmonie~~ ^{* construire ensemble} en harmonie. Il est également utile pour protéger les populations - il régle des comportements et fixe des moyens pour que les états règlent leurs différends de manière pacifique. Bien-sûr, il est violé tous les jours. Il y a eu des conflits sanglants depuis la Convention de La Haye de 1895 et depuis la Charte des Nations Unies. Il sera violé encore et encore. Mais peut-on douter de son utilité, voire de son existence? Penser qu'un ordre juridique dépend de la sanction, c'est faux. Le DIP est utile car il produit des normes qui régulent et exposent plein de sujets. Nous avons tous traversé au feu rouge et ainsi violé la LER - est-ce que cela signifie que le droit pénal est inutile et n'existe pas? Nous avons tous désobéi à nos parents - est-ce que cela signifie qu'ils sont inutiles et n'existent pas?

Bonnes connaissances en DIP et moi! Au raisonnement. Vous avez pu peut-être ^{* construire ensemble} construire ensemble un monde de paix et d'harmonie. Traiter (d'ailleurs) des limites/faiblesses du DIP mais c'est un excellent travail!